



Gimel, le 13 novembre 2013

**CONSEIL
COMMUNAL
DE GIMEL**

RAPPORT

sur le préavis municipal No 4-2013

**portant sur l'adhésion à l'Association
régionale touristique du district de Morges**

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

Reynald Isely, Président
Marie Frutiger
Florian Baeriswyl
Olivier Jean-Petit-Matile
Antoine Durussel, Rapporteur

s'est réunie le mercredi 13 novembre afin de procéder à l'étude du préavis et des documents explicatifs ; d'obtenir des informations complémentaires de Madame Ruth Lambercy et Monsieur Roberto Houmard, Municipaux, que nous remercions chaleureusement pour leur collaboration ; et pour l'élaboration du présent rapport.

Le district de Morges comporte actuellement deux associations touristiques, centrées autour de Morges et La Sarraz et regroupant 45 des 62 communes du district. Gimel ne fait actuellement partie d'aucune de ces associations. Une réorganisation a été lancée en vue de simplifier cette organisation par la création d'une association unique à l'échelle du district. Ceci devrait permettre d'améliorer l'efficacité de l'action touristique dans notre région. Les différents acteurs participeront au pilotage de cette structure par le biais d'une assemblée générale réunissant les communes adhérentes, mais également les personnes morales ou physiques intéressées au développement touristique de la région. Ces différents intérêts seront également représentés dans le cadre d'un comité dirigeant l'action de l'association.

Le financement de la structure sera assuré par une cotisation, calculée en fonction du nombre d'habitants. Le montant payé par la commune de Gimel, calculé en proportion du nombre d'habitants au 31 décembre 2012, sera de 5421.-. Ceci induit que Gimel disposera de 11 voix sur les 614 dévolues aux communes. Le calcul des voix donne une forte prépondérance aux communes dans les décisions.

Les statuts proposés ne donnent que les lignes générales de l'organisation de l'association. Les aspects concrets de son action seront décidés par l'assemblée, en prenant exemple sur les structures similaires existant ailleurs. Notons d'ailleurs qu'une

association semblable existe déjà dans le district de Nyon, avec lequel des collaborations seront renforcées. Relevons encore qu'il ne s'agit ici que d'une adaptation administrative visant à réduire le nombre d'interlocuteurs ; les structures de district seront les répondants des différents acteurs touristiques.

La commission souhaite rendre attentive la Municipalité à la défense des intérêts spécifiques du Pied-du-Jura, mais également de veiller à ce que tous les différents intérêts soient représentés au comité, y compris ceux de la protection de la nature, tel que prévu dans l'article 17.

En conséquence de ce qui précède, la commission unanime propose au conseil d'accepter le préavis No 4-2013, à savoir :

- ✓ d'adhérer à l'Association régionale du tourisme du district de Morges ;
- ✓ d'accepter les statuts de ladite association tels que présentés.

Reynald Isely, Président



Marie Frutiger

Florian Baeriswyl

Olivier Jean-Petit-Matile

Antoine Durussel, Rapporteur

